

Charte déontologique

En tant que professionnelle de l'organisation, je soussigné Fanny DORIO, adhère aux principes suivants qui garantissent mon professionnalisme :

1. Je m'engage à aider mon client à définir les objectifs qu'il souhaite atteindre grâce à mon intervention, de façon réaliste et adaptée à son contexte spécifique.
2. Je m'engage à définir le cadre de mon intervention dans un contrat écrit.
3. Je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens à ma disposition pour atteindre les objectifs fixés avec mon client.
4. Je m'interdis tout jugement de valeur sur un client, et je l'accompagne dans le respect de ses opinions et particularités.
5. Je m'interdis toute action qui pourrait constituer un abus de confiance sur le client et l'influencer pour mon intérêt personnel.
6. J'informe mon client si les problématiques soulevées sortent de mon champ de compétences, et je l'oriente vers un professionnel qualifié.
7. Je m'engage à respecter le secret professionnel et à garantir la confidentialité des renseignements fournis par le client et ceux dont je pourrais avoir connaissance.
8. Si je souhaite prendre des photos, je demande l'autorisation de mon client. Je respecte son refus le cas échéant.
9. Je m'engage à poursuivre mon perfectionnement professionnel et à accroître mes connaissances pour toujours offrir un service professionnel et efficace.
10. Je possède un casier judiciaire vierge.
11. J'ai souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.



Fanny DORIO